

Réponse à l'interpellation urgente de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut-Linarès "Usine à gaz : au-delà des murs"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation urgente de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut-Linarès du 9 novembre intitulée "Usine à gaz : au-delà des murs".

En préambule, la Municipalité souhaite rappeler que l'association Usine à gaz actuelle s'est constituée à la suite de la décision des Autorités municipales de l'époque – et sur recommandation de la Commission des affaires culturelles d'alors – d'accorder sa préférence à un mode associatif de gestion de ce site culturel.

Cette association, née il y a 20 ans, a effectivement réalisé depuis un « travail conséquent » (selon les termes même de l'interpellation), si important d'ailleurs que sans elle, la reconnaissance de l'existence de ce site culturel et de la qualité de son offre - du simple point de vue financier (Régionyon 80'000.-en 2015, 90'000.- en 2016 et 100'000.-en 2017 ; Canton 30'000/an ; Loterie romande 100'000.-/an) - n'existerait pas. C'est aussi grâce aux compétences et à l'expertise de cette association que le lieu jouit d'un rayonnement et génère une activité tels que le besoin d'une nouvelle salle s'est imposé – la salle actuelle étant arrivée aux limites extrêmes de ses possibilités.

Aujourd'hui, la Municipalité maintient la décision d'alors de confier la gestion de ce futur Centre culturel dédiés aux arts vivants à une association, ce modèle s'étant révélé adéquat et efficace. Au niveau financier notamment, il est à relever que l'association réunit 53 % de son budget d'exploitation en recettes propres, sponsoring privé et autres produits, la part de la Ville de Nyon s'élevant quant à elle à 35 % de ce budget et celle de la Région et du Canton à 12 %. Si la Ville devait assumer elle-même l'exploitation de cette salle, il est certain que sa part serait de bien plus de 35 % sachant qu'il est impossible pour une collectivité publique d'obtenir des fonds de la Loterie romande et difficile d'en collecter auprès de sponsors privés. De plus, le modèle associatif a l'avantage d'offrir un apport en bénévolat important dans la gestion du lieu grâce à ses membres actifs.

L'association Usine à gaz a relevé le défi pendant ses 20 dernières années. Elle a acquis la confiance de la Région, du Canton et de la Loterie romande, confiance qui s'est construite d'ailleurs sur la durée. Cela non seulement grâce à une gestion financière rigoureuse et pragmatique, mais aussi et surtout grâce à son activité culturelle.

Des associations jouissant de la confiance de partenaires financiers aussi importants, d'une expérience et d'une expertise à gérer une salle de spectacles à l'année, d'un ancrage régional avéré avec un nombre importants de membres actifs, ne sont pas nombreuses à Nyon. A vrai dire, la Municipalité n'en voit aucune qui réponde à l'ensemble de ces critères. Aussi entend-

MUNICIPALITÉ DE NYON

elle réaffirmer aujourd'hui et pour la gestion du futur Centre culturel, sa confiance et son soutien à cette association.

Ceci dit, les questions de l'interpellatrice sont pertinentes quant à la gouvernance d'une institution lors d'un changement aussi important de paradigme. Elles rejoignent d'ailleurs les préoccupations de la Municipalité, qui s'est posé plusieurs questions en lien avec la création d'un tel centre. Ainsi, sachant que le projet de nouveau Centre culturel dédié aux arts vivants va voir sa capacité d'accueil doubler et devenir un outil de travail renouvelé, les services culturels de la Ville et de la Région travaillent depuis plusieurs mois, avec l'association Usine à gaz, à préciser le projet de ce futur centre dans toutes ses dimensions. Ce travail va se poursuivre pendant toute la durée des travaux de construction.

Sachant aussi que l'échéance de l'actuelle convention tripartite de conventionnement (2013 – 2017) coïncide avec la fin des travaux de construction et la mise en service du futur centre, le fruit de ce travail de réflexion sera inscrit dans la nouvelle convention débutant en 2018. Les objectifs à atteindre y seront clairement détaillés et le cahier des charges de l'association pour la gestion de ce lieu précisé. A travers ce document, la Municipalité entend confier le mandat d'exploitation du futur Centre à l'association Usine à gaz et lui renouveler son soutien pour relever ce défi.

Comme c'est déjà le cas avec l'actuelle convention, des bilans seront réalisés durant la période de validité de cette future convention (2018 -2021). Si lors de ces bilans, la Municipalité venait à constater que les termes de la convention n'étaient pas respectés, elle pourrait résilier la convention et, le cas échéant, mettre le mandat d'exploitation du site au concours. Aujourd'hui, elle n'a aucune raison de le faire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia